



**HAL**  
open science

# Les Mémoires : tribune pour une apologie de soi. L'exemple du duc de La Force (1558-1652)

Bruno Morgant Tolaïni

► **To cite this version:**

Bruno Morgant Tolaïni. Les Mémoires : tribune pour une apologie de soi. L'exemple du duc de La Force (1558-1652). Usages et fonctions de la rhétorique. Regards interdisciplinaires sur la raison pratique: colloque international, 2013, Bruxelles, Belgique. hal-03979361

**HAL Id: hal-03979361**

**<https://hal.science/hal-03979361>**

Submitted on 8 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques Nompar de Caumont, premier duc de La Force occupa de nombreuses charges d'excellence en son temps. Il était personnage de guerre influent, un calviniste convaincu et très actif dans sa communauté, un appui pour Henri IV. L'interrogatoire qu'il fit subir à François Ravaillac contribua, entre autres faits, à développer sa notoriété<sup>1</sup>. Cet épisode de la vie de La Force doit s'inscrire à la longue liste des éléments remarquables de cette existence, relatés ses Mémoires.

Le désir d'apporter leur contribution personnelle à l'histoire est la motivation la plus fréquemment alléguée par les mémorialistes<sup>2</sup>. Le souci apologétique est particulièrement visible chez tous ceux qui, ayant joué un rôle actif sur la scène publique, cherchent à se disculper des accusations qui ont suivi leur échec<sup>3</sup>. Si leur combat était perdu dans le présent, il importait aux mémorialistes que leur nom, la gloire de leurs actes atteigne la postérité. Les Mémoires représentaient une tribune où l'homme disgracié, dépouillé des attributs qui le définissaient, pouvait crier à l'injustice. L'entreprise mémorialiste se fondait sur une cause à plaider, une image à défendre.

La Force finit sa vie auréolé par le pouvoir royal : fait maréchal de France par Louis XIII puis duc et pair de France, il n'a pas terminé ses jours exilé, comme bon nombre des mémorialistes du XVI<sup>e</sup> siècle, mais retraits sur ses terres de province. Pourtant, à de nombreuses reprises il dut s'opposer au second Bourbon et à sa politique envers l'Eglise réformée de France, entraînant l'infortune pour lui et pour ses fils ; même ses relations avec Henri IV, dont il fut l'ami et le protégé, ne furent pas sans heurts. Ces troubles, pour un homme qui passa sa vie à servir des causes qu'il pensait justes, conduisirent indiscutablement Caumont à faire le récit de sa vie, afin de laisser une trace de ses actions. En rédigeant ses Mémoires, le duc de La Force s'élevait par l'écriture, en mettant en avant ses exploits et les moments de sa vie qu'il considérait comme remarquables.

### **Le récit des grandes actions d'une carrière**

Pour les mémorialistes, il ne s'agissait pas d'écrire l'Histoire, mais d'écrire une histoire dans laquelle ils étaient le point central<sup>4</sup>. L'histoire du duc de La Force, celle qui méritait d'être racontée, fut sans conteste le récit des grandes actions qu'il accomplit au cours de sa vie d'homme de guerre, au service ou contre le pouvoir royal. De l'enfance à la vieillesse, la ligne de vie est celle d'une carrière, majorant les aspects publics, les fonctions exercées, les missions accomplies, les initiatives, avec leurs aboutissements, consacrés ou non par la reconnaissance générale<sup>5</sup>. Notre mémorialiste s'évertua tout au long de son œuvre à mettre en avant son honneur et sa bravoure au combat, ainsi que les honneurs dont le

pouvoir monarchique le combla, en reconnaissance des exploits accomplis. En faisant état d'une carrière si riche, le duc de La Force se met très nettement en valeur et s'élève par l'écriture, lui qui n'était, au départ, pas destiné à un si grand théâtre.

Les Mémoires d'épée, chronologiquement bordés par les guerres de religion jusqu'aux lendemains de la Fronde, ont été amenés à remanier de façon décisive tout l'héritage médiéval pour en enrichir les données et en redistribuer les lignes de force<sup>6</sup>. L'ensemble du texte de Caumont de très nombreuses descriptions militaires, les périodes durant lesquelles notre mémorialiste ne combattit pas étant extrêmement réduites. Dès 1589, alors que Henri IV luttait contre Mayenne afin de ceindre la couronne de France, La Force se joignit au roi son œuvre relate l'un de ses premiers hauts faits. En 1634, pendant la campagne de France en Champagne, Louis XIII ordonna l'attaque de La Mothe, place réputée imprenable, et dernière étape dans la conquête de la Lorraine. Caumont fut chargé de cette exécution. Le succès de notre mémorialiste dans cette entreprise difficile fut une nouvelle fois rédigé, comme témoin d'une carrière militaire remarquable. En outre, les récits sont bien plus denses lorsque le duc évoque les moments où il dut faire face à des situations particulièrement périlleuses. Toujours dans l'affaire de la conquête de La Mothe, il raconta que quelques mois avant que Louis XIII ne lui donne l'ordre d'attaquer, ils avaient évoqué ensemble la possibilité de prendre cette place, et que notre mémorialiste aurait mis en garde le roi. En signalant qu'il était d'abord réticent à mener une entreprise si délicate, la réussite du duc n'apparaît que plus belle dans ses Mémoires. L'œuvre regorge d'exemples de ce type, pensons notamment à la guerre de Savoie en 1600, au siège de Montauban en 1621, ou à la défense de Calais en 1632. Ils convergent tous vers le même but : faire des Mémoires du duc de La Force un recueil de ses exploits militaires.

Au XVI<sup>e</sup> siècle la noblesse, c'était la vertu. Parmi celles évoquées dans des ouvrages analogues aux miroirs des Princes, quatre reviennent avec insistance, outre les qualités de piété chrétienne et de fidélité au roi : la libéralité, la loyauté, la courtoisie et la magnanimité, qui nous importe ici. La magnanimité, ou la grandeur et la force de l'âme, était censée se manifester essentiellement sur les champs de bataille par la vaillance et la prouesse. Le courage au combat était une qualité très fortement valorisée. Le duc de La Force était un homme de conviction et s'il prit les armes, ce fut sans doute moins pour la gloire qu'il pouvait en tirer que pour la défense de ce qu'il pensait juste. En prenant la plume, il fit de ses exploits un vecteur essentiel de sa mise en valeur, étalant sa bravoure. La magnanimité dont fit preuve Caumont est certaine, l'œuvre de sa vie est suffisamment éloquente. Même si nous ne devons assurément pas croire aveuglément le récit qui nous est présenté, certains éléments attestent de la vaillance dont il fit preuve tout au long de sa carrière, notamment la reconnaissance de la monarchie.

Né dans une très ancienne famille provinciale, le duc de La Force appartient à ce que Jean-Marie Constant qualifie de « noblesse seconde ». Sa vie durant, il gravit un à un les échelons pour atteindre les sommets de la hiérarchie nobiliaire. Les différentes étapes de ce parcours escarpé sont toutes relatées dans

l'œuvre que nous étudions. Très vite, Henri IV proposa à Caumont d'être gouverneur de Béarn ; de même, le récit de l'élévation des terres du duc en duché-pairie est fait dans ses Mémoires.

Naturellement, il aurait pu sembler surprenant que ces étapes primordiales de l'existence de notre mémorialiste ne fassent pas partie du récit de sa vie mais en les évoquant, Caumont mit très nettement ses actes en valeurs, actes particulièrement honorables puisqu'ils furent récompensés par le pouvoir royal, qui lui offrit titres et charges. En outre, dès que l'occasion s'y prêta, La Force rédigea l'attachement du roi à son égard, comme garantie d'actions vertueuses, ayant servi le royaume. Pour l'année 1602 par exemple, Caumont évoqua l'amour que Henri IV lui portait et qu'il lui témoigna dans une lettre à son attention.

Afin d'interpréter l'établissement d'un tel catalogue des honneurs accordés, certes extrêmement fréquent dans ce type d'écritures, il convient d'envisager le genre dans son ensemble. Le négligé du style et le désordre de la narration constituent des notions que l'on retrouve dans bon nombre de Mémoires d'Ancien Régime. Cette marginalité théorique sert le mémorialiste, constituant un alibi qui lui permet d'aller au devant d'éventuelles critiques touchant à la réussite littéraire de son entreprise. Aussi, le duc de La Force, maîtrisant mal une rhétorique qui aurait pu sans aucun doute avoir un effet laudatif sur le moindre de ses exploits, fait parler à sa place les récompenses dont il fut gratifié pour sa remarquable carrière, les multiplie, et s'élève dans l'écriture par le récit de son élévation sociale.

Tous les éléments évoqués permettent d'envisager les Mémoires du duc de La Force comme le récit grandes actions de sa carrière : exploits, bravoure, vaillance, le récit constitue, par les éléments qu'il présente, une mise en valeur de son auteur. La plume constitue alors un moyen de se placer dans la lumière de l'histoire. Ce procédé ne fut cependant pas le seul utilisé par Caumont.

### **Opposition au pouvoir et élévation de soi**

Le but des Mémoires est, sans conteste, de faire adhérer l'éventuel lecteur à la cause du mémorialiste qui « assiège l'histoire telle qu'elle prétend régner »<sup>7</sup>. Véritable plaidoyer, il s'agit alors, et parfois sans en donner l'impression, de convaincre. Mais comment convaincre de la légitimité d'un désaccord, voire d'une rébellion, lorsque l'opposant n'est autre que le représentant de Dieu sur terre ? Le duc de La Force évoqua à de nombreuses reprises ses différends avec l'autorité monarchique, et utilisa incontestablement ces épisodes de sa vie pour mettre en valeur son courage et son honneur dans la défense de ce qu'il croyait juste, y compris lorsque les décisions émanaient du roi lui-même.

D'abord dans l'affaire du duc de Biron. Charles de Gontaut-Biron, duc et pair de France, fut aussi célèbre pour sa trahison que pour son amitié envers Henri IV, qu'il a magnifiquement servi militairement. Comblé d'honneurs et de récompenses de ses exploits militaires, mais égaré par l'orgueil et l'ambition, il n'hésita pas à entrer en relation avec l'Espagne et la Savoie dans un contexte de paix fragile avec ces

deux états. Il s'agissait bel et bien d'un crime de lèse-majesté. Henri IV essaya à plusieurs reprises d'obtenir l'aveu et le repentir de Biron, en vain. Son procès fut rondement mené, le chancelier Pomponne de Bellièvre en personne présida la cour, et la condamnation à mort fut prononcée. Biron fut décapité le 26 juin.

Le récit de cette affaire est particulièrement dense dans les Mémoires du duc, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il lui porta. Son désir d'objectivité est également très marqué, plus encore que dans le reste de son œuvre. Si bien que Caumont, qui n'a pas assisté à l'arrestation de Biron, utilisa, pour le récit de cette affaire, les écrits de son fils, le marquis de Castelnaut alors présent, comme gage d'authenticité. Le mécontentement de La Force dans cette affaire est sans équivoque. En outre, les efforts tentés pour obtenir la grâce de Biron ont été très nombreux. Constatant que le roi ne revenait pas sur sa décision, les parents de l'accusé allèrent se jeter aux pieds de Henri IV pour implorer sa grâce, et à cette occasion notre mémorialiste fit un petit discours, « usant des termes les plus exprès qu'il pût choisir pour émouvoir la clémence de sa Majesté »<sup>8</sup>. Notre mémorialiste alla jusqu'au s'offrir comme caution, et proposa tous ses enfants en otage, en vain. C'est dans ces circonstances qu'il manifesta son opposition à la décision prise par Henri IV, quittant la cour. Dans ses Mémoires, en plus du récit de cette fuite qui marquait son mécontentement, les raisons qui firent perdre sa tête au maréchal de Biron sont sévèrement critiquées. Il retient notamment que lors d'un entretien entre Henri IV et le premier président du Parlement, Achille du Harlay, ce dernier affirma qu'il ne trouvait pas, à l'encontre du présumé traître, de crime digne de mort. Aussi, le roi envoya le chancelier en personne présider les séances, qui, « par une subtilité de droit, condamna le Maréchal de Biron »<sup>9</sup>. L'expression utilisée est suffisamment explicite : notre auteur considérait que la condamnation de son beau-frère n'était pas justifiée, ou du moins qu'elle ne méritait pas un tel châtement.

Enfin, il est également précisé dans ces Mémoires que Henri IV voulut offrir à Caumont la charge de maréchal de France, sans doute dans l'intention de signifier à notre mémorialiste que l'affection qu'il lui portait était intacte, malgré cette conspiration d'un membre de sa famille. Caumont la refusa, il aurait sans doute été quelque peu déplacé d'accepter un tel titre alors que Biron allait être décapité. Mais ne pourrait-on tout de même pas voir dans ce rejet la marque de l'orgueil d'un homme qui n'a pas réussi à faire plier celui qu'il s'est évertué à défendre en toutes circonstances ? Quoiqu'il en soit, même si cela n'était pas le cas, préciser cet élément dans ses Mémoires sert la mise en valeur du duc, qui montre ainsi qu'il a décliné la plus haute distinction des armées par égard pour son beau-frère.

En utilisant son œuvre pour critiquer une décision qui émanait de son protecteur et son ami, notre mémorialiste prouve au destinataire du texte qu'il avait suffisamment de cran pour manifester son mécontentement, et qu'il ne fut pas seulement un pion manipulé à la guise du roi. Quant au règne de Louis XIII, il fut marqué par davantage de crises entre Caumont et le pouvoir, allant jusqu'à la prise des armes.

La période la plus marquante de la vie de notre mémorialiste, ou tout au moins de ses Mémoires concerne incontestablement les années 1621-1622 ; le récit de ces années est le plus étoffé et le plus long contenu dans l'œuvre<sup>10</sup>. La disgrâce représente un élément narratif significatif chez les mémorialistes d'Ancien Régime : il s'agit d'un événement souvent connu du destinataire et qui, en tant que tel, doit faire l'objet d'une représentation particulièrement soignée puisque, sans faire mentir les faits, il faut les présenter de façon à disculper totalement le mémorialiste, voire lui conférer l'aura de l'innocente victime.

Lors du rétablissement du catholicisme en Béarn par Louis XIII, une guerre éclata. Caumont avait pris la tête des réformés révoltés contre le roi. Une période d'incertitude dura jusqu'au début de l'année 1621, moment où la disgrâce effective de La Force intervint. Cette nouvelle fut répandue par le successeur de notre mémorialiste au poste de gouverneur de Navarreins. Caumont s'investit pleinement dans la guerre qui opposait les protestants aux troupes royales. Ses Mémoires évoquent alors des attaques particulièrement féroces dans les deux camps : chaque ville prise était un enjeu stratégique de premier ordre, et les sièges furent nombreux. Le plus important pour notre auteur fut celui de Sainte-Foi, qui fut déterminant. Le récit de cette aventure est extrêmement valorisant pour La Force, car il raconte la manière avec laquelle il prit l'ascendant sur le parti du roi. Cette révolte n'a pas été vaine pour notre mémorialiste : le roi compensa sa perte des charges de gouverneur de Béarn et de capitaine des gardes du corps, accordant deux-cents mille écus. En outre, Louis XIII offrit à Caumont le bâton de maréchal de France, reconnaissant de cette manière ses talents militaires.

La guerre ne fut pas remportée par les protestants. Les succès personnels du roi, qui rappelaient à bien des égards les exploits de Henri IV, en imposaient à la noblesse, et les ralliements ne se firent pas attendre, notamment celui de notre mémorialiste. Naturellement, il n'est fait aucune mention de ces circonstances dans les Mémoires que nous étudions, et Caumont fit de cet épisode le point culminant de sa longue carrière, celui grâce auquel il atteignit les plus hautes sphères politiques et militaires. Une chose est sûre : en rapportant comment il mena avec bravoure le siège de Sainte-Foi alors que le roi remportait de nombreuses victoires, La Force mit en avant son courage et sa vaillance au combat.

Après avoir évoqué ces éléments, il apparaît clairement que les Mémoires du duc de La Force, en abordant les oppositions de leur auteur au pouvoir, contribuèrent à sa mise en valeur. Relater dans le récit de sa vie la manière avec laquelle il a manifesté ses désaccords, refusant la passivité dans des actions qui lui semblaient injuste, est une marque évidente de vertu qu'il se devait de transmettre au destinataire désigné de son œuvre, son fils.

## **Un manuel d'instruction**

Les raisons pour lesquelles les gentilshommes écrivent leurs Mémoires étaient liées à leur origine. Comme le précise Hélène Germa-Romann, « on peut dégager deux grandes catégories de causes :

éduquer sa descendance et / ou laver son honneur »<sup>11</sup>. Or ces deux concepts sont intimement liés à l'idéologie nobiliaire. Un gentilhomme s'inscrivait dans une lignée, il était très important pour lui de transmettre un nom, une gloire, un titre. Pour qui se préoccupait de gloire éternelle et de faire briller son lignage, les Mémoires étaient le plus précieux héritage que l'on puisse laisser à sa postérité.

Si l'on a pu considérer les Mémoires du duc de La Force comme une manière de laver une réputation qui aurait pu être ternie par l'histoire officielle après sa disgrâce, il ne faut cependant pas négliger la valeur instructive que notre auteur souhaitait conférer à son œuvre, se plaçant comme exemple, dans un récit qui devait faire éclater la vérité des exploits accomplis.

C'est dans la préface des Mémoires, véritable métadiscours sur le texte, que se théorise l'écriture mémorialiste. Parfois qualifiée de « première page », elle présente souvent, sous la forme de précautions oratoires, la manière dont le mémorialiste rêve son récit<sup>12</sup>. La préface des Mémoires est le lieu où se noue le pacte entre le mémorialiste et le destinataire, rôle assumé autant par un lecteur désigné que par un lecteur fictif.

L'argument selon lequel le duc de La Force répondait à la demande d'un proche doit nous suggérer que le destinataire, qu'il soit un prétexte ou non pour fixer par écrit le récit d'une vie, est premier dans le dispositif d'écriture des Mémoires. Dès les premières lignes de la préface de son œuvre, il interpelait le narrataire : son fils, le marquis de Castelnaut. Si le destinataire avoué des Mémoires du duc de La Force est clairement ce fils qui insista pour connaître les détails de la vie d'un père à la carrière si remarquable, nous pouvons tout de même légitimement nous interroger à propos de l'éventuelle existence d'un éventuel narrataire implicite. La fin du courrier adressé à Castelnaut lors de la remise du manuscrit de l'œuvre semblerait indiquer que ce n'est pas le cas, puisqu'il l'implore de ne le montrer à personne. Pourtant, plusieurs éléments laissent supposer le contraire. Castelnaut rédigea également ses Mémoires, publiés avec ceux du duc de La Force et du marquis de Montpouillan par le marquis de la Grange en 1843. Le texte, très dense, ne concerne que deux années : 1621 et 1622, précisément la période la plus riche en détails de l'œuvre de Caumont. Or les Mémoires du duc de La Force, nous l'avons déjà souligné, se concentraient sur la carrière de leur auteur, et Castelnaut, dès 1620 accompagna son père dans toutes les batailles qu'il dut mener. Pourquoi raconter à son destinataire des événements auxquels il prit lui-même part ? Pourquoi ne pas avoir interrompu le récit de sa vie au moment de sa disgrâce, ou pour renforcer la fonction apologétiste de ses Mémoires, lorsqu'il reçut le titre de maréchal ? Emmanuèle Lesne a tenté de démontrer qu'à la différence du journal, il faut exclure l'autodestination radicale du genre des Mémoires et que, par convention, le genre n'est pas intime, les textes se destinant souvent à une publication, plus ou moins proche du moment de leur rédaction<sup>13</sup>. Cette analyse se vérifie dans les Mémoires que nous étudions : si le duc de La Force voulait rectifier l'image que l'histoire donnera de son nom, c'est au même destinataire que celui de l'histoire qu'il faut s'adresser, et c'est certainement pour cette raison que l'on retrouve dans ces écrits de très nombreux moments que Castelnaut vécut lui aussi.

Pour nouer le pacte lié à l'écriture de ses Mémoires avec le destinataire de son œuvre, Caumont use du « je ». L'inscription de mémorialiste est ainsi d'abord grammaticale : elle se signale par l'emploi de la première personne du singulier. Ce phénomène est vérifiable dans de très nombreux Mémoires d'Ancien Régime : ce choix grammatical de la part de Caumont a une signification capitale car il permet de revendiquer avec ostentation la responsabilité de son écriture<sup>14</sup>. Cet acte équivaut à une signature dont l'importance est telle qu'au lieu de clôturer le texte, elle est apposée en en-tête. Elle joue, en effet, un rôle central dans la stratégie de persuasion : le mémorialiste cautionne de sa personne la vérité de son discours, et engage ainsi sa responsabilité vis-à-vis du lecteur. En outre, dans la préface des Mémoires du duc de La Force, les attributs sociaux de l'auteur sont mentionnés, et cela non pas tant pour l'identification du mémorialiste que pour l'assise de sa caution : ce n'est pas le récit d'un simple témoin de l'histoire, c'est le récit du « maréchal duc de La Force ». Enfin, si ces tous ces artifices n'étaient pas suffisants, le duc de La Force crut devoir également annoncer de manière explicite son souci de vérité. Il s'engageait en effet, toujours dans la préface de son œuvre, à ne relater que des faits exacts.

Une fois la préface achevée, notre auteur n'utilise plus que la troisième personne lorsqu'il parle de lui. Employer des formes narratives détournées, comme pour se dispenser de parler en son nom, ne constitue pas une exception chez les mémorialistes du temps. En recourant à la forme impersonnelle, ces auteurs cèdent à l'influence d'un stéréotype littéraire, né du rôle capital joué depuis l'Antiquité par les biographes pour pérenniser les exploits des grands hommes. Pour se donner d'emblée la stature d'un personnage historique, rien ne vaut un récit à la troisième personne, qui offre les apparences de l'objectivité, tout en se montrant accueillant l'éloge et à l'admiration.

L'étude de Mémoires invite à une interrogation légitime : sont-ils l'illustration d'une geste familiale, un des instruments de transmission d'un patrimoine, qui se trouve enclos dans le nom ? Il semble évident, à première lecture tout au moins, que les Mémoires s'inscrivent dans un tel dessein, par leur souci généalogique, par leur relation de la manière dont le nom a été porté, par le choix fréquent de la famille comme le destinataire ou dépositaire du récit.

Dès le début du texte, le duc de La Force récapitule ses origines, et s'enracine dans une filiation, à la fois célèbre et ancienne. Certes ce développement est assez bref, constitué d'une simple phrase, Caumont s'empressant de passer à son principal sujet, lui-même : « Je commencerai par son extraction, sans m'y étendre beaucoup »<sup>15</sup>. Nous comprenons ces rappels généalogiques comme un instrument de mesure qui sert à expliquer la vertu de celui qui écrit sa vie. Le récit peut ainsi s'entendre comme un compte rendu de ce qu'un individu a ajouté à ce patrimoine, de la fidélité qu'il y a portée, du soin apporté à le rendre illustre. On pourrait alors savoir pourquoi La Force écrit directement à son fils : s'adresser à ses enfants signifie dans ces conditions leur transmettre le fruit d'un savoir (celui des origines, de la famille), mais également celui d'un savoir faire, d'une expérience.



A la vertu ancienne évoquée par le duc de La Force doit ainsi s'ajouter la propre vertu de notre mémorialiste, et qu'il souhaitait certainement inculquer à son héritier. Ainsi lorsque le duc traite du décès de sa femme de laquelle il était éloigné pour répondre à ses obligations militaires, l'homme déplora de ne pas avoir pu être aux côtés de celle qui partagea sa vie si longtemps. Dans ce passage, l'attention qui doit être portée aux membres de la famille constitue l'enseignement transmis par notre mémorialiste. Et ce n'est pas le seul moment où Caumont mit en avant les valeurs familiales comme des notions vertueuses qui devaient être perpétuées. L'amour que le duc de la Force éprouvait pour son entourage est certain, il l'exprima notamment dans les toutes dernières lignes de ses Mémoires, comme pour rappeler que si son récit était basé sur des années de combat, de guerre et de sang versé au nom de ses idéaux, il n'en demeurait pas moins attaché à ses proches, desquels il parla si peu. Le terme « exemple », employé dans ce passage, est suffisamment explicite : le modèle familial façonné par La Force tout au long de sa vie représente la voie à suivre, et Castelnaut est de cette manière invité à reproduire le schéma de son père, en maintenant les liens qui unissent ses propres enfants<sup>16</sup>. En outre, il est également expliqué dans les Mémoires que nous étudions que Caumont, en 1637, entreprit de régler sa succession, afin d'éviter d'éventuelles querelles. La suite de ce passage met en avant le devoir paternel de veiller à l'avenir de ses enfants. Le duc fit l'éloge de sa prévoyance, exhortant ainsi son fils à faire de même, à considérer lui-aussi le partage de son patrimoine de son vivant.

A aucun moment le duc de La Force ne donne de conseils explicites au marquis de Castelnaut, les évocations sont bien plus subtiles : il s'agit d'exprimer son contentement, son plaisir, mais également son désir d'amitié entre tous ses descendant, en évitant qu'ils ne s'éloignent. Relatant ces faits, ajoutés aux exploits militaires, Caumont fit de ses Mémoires un guide de vie, s'utilisant comme exemple d'une existence vertueuse dans laquelle il fut au service de ses convictions. Jean Hennequin a d'ailleurs écrit à ce propos que les Mémoires « jouent d'abord le rôle de transmission du modèle paternel »<sup>17</sup>.

Les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle, dont le duc de La Force fut ici l'ambassadeur, se sont évertués à relater leur carrière pour suppléer aux éventuelles amnésies de l'Histoire. Il s'agissait par les mots, par l'écrit, de se mettre en valeur. En se racontant, ces hommes - et ces femmes - exposaient leurs actes, leur vie, afin d'être jugés et réhabilités dans l'esprit de tous les lecteurs. Naturellement, bien d'autres stratégies sont utilisés par les mémorialistes à ces fins, en fonction de leur vécu, de leur éducation, de leur position dans la société. Les Mémoires du duc de La Force rassemblent trois composantes très présentes dans ces œuvres du XVI<sup>e</sup> siècle, et que nous avons voulu évoquer : le récit des grandes actions d'une carrière, l'opposition au pouvoir comme vecteur de valorisation, et la souhait à peine dissimulé de se placer en modèle à suivre.

---

<sup>1</sup> Jacques NOMPAR DE CAUMONT, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde, pour faire suite à toutes les collections de mémoires sur l'histoire de France*, publiés par le marquis de La Grange, Paris, Charpentier, 1843, 4 volumes, tome 1, p. 225.

<sup>2</sup> André BERTIERE, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 10.

<sup>3</sup> Hubert CARRIER, « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVII<sup>e</sup> siècle ? L'exemple des mémorialistes de la Fronde », in BERTAUD Madeleine, CUCHE François-Xavier (dir.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 137-151. Comme le rappelle Nadine Kuperty-Tsur, durant tout le Moyen-âge, le sentiment de gloire personnelle est coupable, la seule gloire admise est celle de Dieu ; à la Renaissance, le désir de gloire devient légitime, caractérise la noblesse et s'inscrit au bénéfice de l'individu. Voir Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1997, p. 137.

<sup>4</sup> Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi*, Paris, Seuil, 1994, p. 111-186.

<sup>5</sup> Georges GUSDORF, *Les écritures du moi. Lignes de vie 1*, Paris, Odile Jacob, 1991. Il semble important de préciser ici que de très nombreux mémorialistes du temps, y compris Caumont, étaient, de naissance, dans une position sociale quelque peu excentrée. Notre auteur était en effet un cadet, devenu, après la mort de son frère lors de la Saint-Barthélemy, aîné malgré lui. Or cette position induisait souvent une nécessité supplémentaire de faire ses preuves.

<sup>6</sup> Dans un article pionnier sur « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », Marc Fumaroli avait proposé une périodisation depuis maintes fois reprise : Mémoires d'épée jusque vers 1650, puis métamorphose progressive en Mémoires mondains et en Mémoires spirituels, dans lesquels on observe une double diffraction vers le romanesque et vers la méditation religieuse. Marc FUMAROLI, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », in *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 1998, p. 183-215.

<sup>7</sup> Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'Histoire : les Mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'université de Laval, 2001, p. 93.

<sup>8</sup> La harangue que Caumont prononça fut transcrite Jacques-Auguste DE THOU, *Histoire universelle*, La Haye, Henri Scheurleer, 1740, tome 9, livre CXXVIII, p. 528-529.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 153. Henri IV avait déjà pardonné au maréchal de Biron quelques temps auparavant. Dans ses réponses, l'accusé expliqua qu'il n'avait pas traité avec les ennemis de l'Etat depuis ce pardon, et que ce dont le sieur de La Fin parla était antérieur à cela. Le chancelier demanda alors à Biron s'il avait parlé au roi de son entente avec l'Espagne et la Savoie lors de leur premier entretien, Biron répondit que non, que lui et La Fin avaient juré de ne jamais en parler. Le chancelier mit ainsi en avant que Henri IV n'avait pu pardonner un crime dont il n'avait pas eu connaissance, permettant de cette manière de faire condamner le maréchal.

<sup>10</sup> Ces deux années représentent une centaine de pages de l'édition imprimée des Mémoires du duc de la Force, ce qui est particulièrement important par rapport au reste du récit. A titre de comparaison, il ne fallut que 119 pages pour couvrir la période allant de 1610 à 1621.

<sup>11</sup> Hélène GERMA-ROMANN, *Du « bel mourir » au « bien mourir »*, Genève, Droz, 2001, p. 21-22.

<sup>12</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », in Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, actes du colloque international des 4-7 mai 1994 du groupe de recherche « littérature et politique sous l'Ancien Régime », Paris, Klincksieck, 1995, p. 13.

<sup>13</sup> Emmanuèle LESNE, « Les Mémoires et leurs destinataires », in *Le genre des Mémoires..., op. cit.*, p. 43.

<sup>14</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance..., op. cit.*, p. 100.

<sup>15</sup> Jacques NOMPAR DE CAUMONT, *Mémoires authentiques..., op. cit.*, tome 1, p. 5.

<sup>16</sup> *Ibid.*, tome 3, p. 231-232.

<sup>17</sup> Jean HENNEQUIN, « La paternité chez quelques mémorialistes », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 289.